

LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :

- | | |
|---|---|
|  Culture et Loisirs |  Intervention d'urgence en cas de crise |
|  Éducation pour tous |  Mémoire et citoyenneté |
|  Environnement |  Santé |
|  Solidarité |  Développement international et action humanitaire |
|  Sport | |

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- La mission de Service Civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum.
- Le volontaire est indemnisé 577,08 € net par mois, 470,14 € sont pris en charge par l'État et 106,94 € par la structure d'accueil ; un coût maîtrisé pour la collectivité.
- Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec la collectivité qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de votre collectivité.
- Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux Premiers Secours (PSC1), prises en charge par l'État.

Le Service Civique favorise le « vivre ensemble » dans votre territoire, le rapprochement des citoyens, les liens intergénérationnels... Il bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique pour bénéficier d'avantages dédiés aux volontaires.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.



Accueillir des jeunes volontaires dans notre collectivité nous permet d'avoir un regard extérieur sur les services que nous proposons à la population, et ainsi d'améliorer le service rendu aux citoyens. Cela nous donne également l'occasion de pouvoir aider notre jeunesse à s'intégrer dans notre société et de trouver sa place dans son environnement.

Une communauté d'agglomérations de 150 000 habitants



L'implication et la motivation des jeunes participent à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.

Une commune de 8 000 habitants

LE SERVICE CIVIQUE EN COLLECTIVITÉ

La ville de Biarritz

Des missions de sensibilisation à l'environnement et à la santé se déroulent sur les plages durant tout l'été. Des volontaires vont à la rencontre des familles et des touristes pour les sensibiliser à la gestion des déchets.

La communauté d'agglomération de Vitré Communauté

Des actions de solidarité intergénérationnelle ont été imaginées avec les bibliothèques. Les volontaires rendent visite à des personnes âgées et isolées pour leur porter des livres. Ils mettent également en place des animations autour du livre réunissant enfants et personnes âgées.

Le département de l'Eure

Des actions ont été proposées pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Elles visent à sensibiliser les commerçants et à les accompagner dans la création de partenariats avec des associations caritatives locales : récupération de fruits et légumes destinés à être jetés, préparation et distribution de repas aux habitants.



POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

- **Pour les jeunes de votre territoire**
Le Service Civique favorise leur engagement citoyen et renforce votre politique en faveur de la jeunesse.
- **Pour votre collectivité**
Le Service Civique permet d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier vos actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.
- **Pour l'ensemble des habitants**
Tous peuvent ainsi bénéficier d'actions de cohésion sociale et d'une nouvelle proximité avec les services publics.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple en 3 étapes avec un accompagnement dédié par votre référent territorial de Service Civique

1. Concevoir votre projet d'accueil

La conception d'une mission se fait en lien avec le service jeunesse de votre collectivité. Des exemples de missions sont disponibles dans le guide pratique des collectivités territoriales.

2. Prévoir les démarches administratives

Pour préparer votre projet d'accueil, consultez l'espace organismes sur le site service-civique.gouv.fr et contactez votre référent territorial de Service Civique de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

3. Mobiliser les 16-25 ans

Pour favoriser leur engagement citoyen au sein de votre collectivité, diffusez vos offres de missions sur le site service-civique.gouv.fr et auprès des relais jeunesse de votre territoire.

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST AUSSI POUR MA COLLECTIVITÉ

Commune, intercommunalité, département, région...
Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre collectivité et développer le Service Civique sur votre territoire ?

Pour concrétiser votre projet d'accueil, 2 possibilités :

- **Demander votre propre agrément pour accueillir des volontaires ;**
- **Vous rapprocher d'une association déjà agréée au titre du Service Civique, pour qu'elle mette à votre disposition des volontaires sur des missions définies ensemble.**

Votre espace dédié

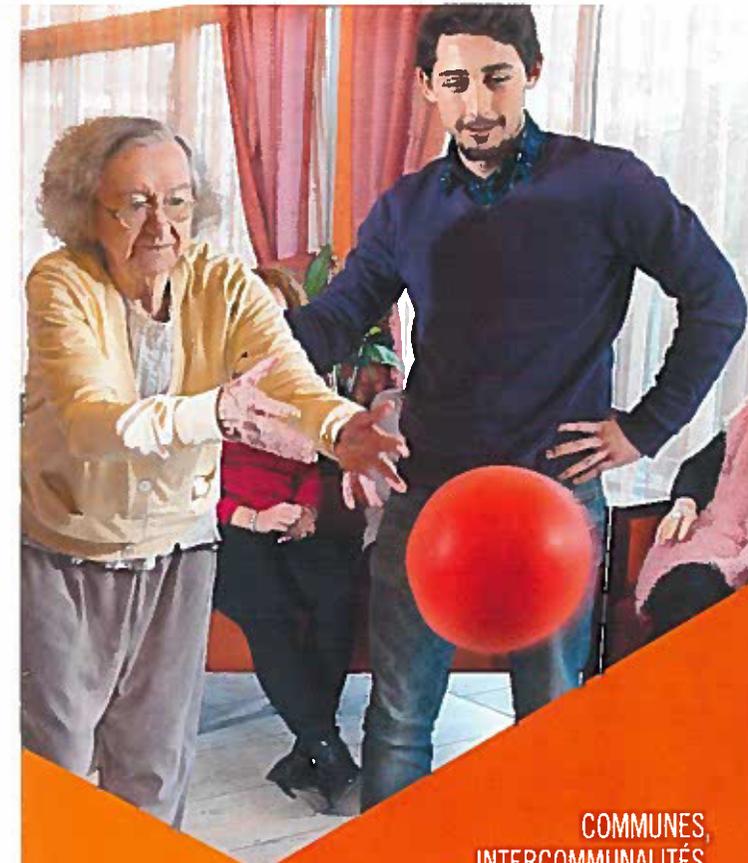
service-civique.gouv.fr/page/collectivites-territoriales

Retrouvez tous les outils et informations utiles :

- Le Guide pratique des collectivités territoriales, « Accueillir des jeunes en Service Civique »,
- Le Référentiel de missions,
- Les coordonnées de vos référents territoriaux au niveau départemental ou régional,
- La demande d'agrément.

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



COMMUNES,
INTERCOMMUNALITÉS,
DÉPARTEMENTS, RÉGIONS...

**L'ENGAGEMENT DES JEUNES
POUR LA COLLECTIVITÉ**

*faites
le
saut*

Conception/Réalisation : Publicis Consultants - Photo couverture © Yves Gail / Photo intérieur © SIPA

